

Plan de cours

Faculté des sciences humaines / UQAM

COURS SHM4000	Homosexualité et société
SESSION:	Hiver 2018
HORAIRE :	jeudi 18-21h
ENSEIGNANTE:	Christelle Lebreton
LOCAL :	DS-R520
Courriel :	lebreton.christelle@uqam.ca
Disponibilité :	sur rendez-vous, à prendre en classe ou par courriel

1

Descripteur

Ce cours d'introduction vise à une meilleure compréhension des aspects historiques, sociaux, politiques, psychologiques et culturels de la vie des lesbiennes et des gais dans les sociétés occidentales depuis le milieu du XIXe siècle. De plus, il se propose d'offrir un aperçu général et critique des différentes approches et méthodes utilisées pour l'analyse de l'homosexualité. Les sujets suivants seront abordés dans une perspective pluridisciplinaire : la constitution des identités gaies et lesbiennes; la création de cultures et de mouvements sociaux et politiques; les stratégies de résistance des communautés homosexuelles; la morale, le droit et la religion, la science comme instances de régulation sociale; famille et homosexualité; les conditions de vie des lesbiennes et des gais et leur inscription dans l'espace urbain. Ce cours sera l'occasion de réfléchir à la production du savoir sur l'homosexualité (le débat nature/culture, la relation entre les mouvements gais et lesbiens, homosexualité et féminisme et le développement d'un champ d'études gaies et lesbiennes, etc.). Cours magistral.

Organisation pédagogique

Les textes obligatoires sont disponibles sur le site Moodle. Ces textes sont l'équivalent d'un cahier de textes. Les dates pour lesquelles les textes doivent être lus sont indiquées dans le calendrier des sujets. Il vous est fortement conseillé de lire tous les textes afin de parfaire vos apprentissages.

Les lectures facultatives sont également disponibles sur Moodle.

Le cours lui-même comprend des exposés magistraux ainsi que des vidéos ou films sur certaines questions. Il est souhaité que les étudiants et les étudiantes formulent leurs interrogations ou débattent de certaines questions pendant le cours, tout en maintenant le

rythme global des apprentissages. Des conférenciers ou conférencières seront invités à quelques reprises pendant la session sur des thèmes particuliers.

Les notes de cours seront disponibles sur Moodle avant chaque cours.

Modalités d'évaluation

Élément d'évaluation	Échéance	Notes
Examen de mi- session	22 février	30 %
Mise en situation : travail en équipe de deux ou trois personnes maximum.	12 avril	40 %
Examen final	19 avril	30 %
TOTAL		100 %

2

Modalités d'évaluation

Examen de mi-session 30%

L'examen porte sur la matière vue dans la première partie du cours (cours, textes obligatoires, conférences, films). Il comporte des questions à choix multiple et à réponse courte (1/2 à 3/4 de page), qui visent à évaluer les connaissances et la compréhension.

Mise en situation 40 %

Ce travail est à faire en équipe de deux à trois personnes au plus. La mise en situation fait appel à des notions et des informations vues pendant le cours ainsi qu'à des ressources identifiées par les équipes. Il est composé de deux parties.

- La première est une grille analytique qui devra rendre compte, entre autres, de la recherche documentaire des équipes et de leur démarche analytique quant au choix des arguments retenus.
- La deuxième partie est une présentation écrite, de 3 à 4 pages, dans laquelle les étudiant.e.s doivent expliquer et illustrer en termes personnalisés les notions et informations retenues en les appliquant au contexte particulier défini dans la mise en situation. Le travail doit démontrer que ces notions et ces informations sont bien assimilées et peuvent être adéquatement transférées à une tierce personne et dans un contexte particulier.

Examen final 30%

L'examen porte sur la matière vue dans la deuxième partie du cours (cours, textes obligatoires, conférences, films). Il comporte des questions à choix multiple et à réponse courte (1/2 à 3/4 de page), qui visent à évaluer les connaissances et la compréhension.

Spécifications sur l'évaluation

Des consignes détaillées sur Moodle fournissent toutes les informations nécessaires pour la préparation des travaux. Tous les composants de l'évaluation doivent être remis pour réussir ce cours. La non remise d'un travail entraîne la note E au cours.

En cas de problèmes médicaux ou d'autres situations d'urgence, vous devez contacter l'enseignante qui jugera s'il est nécessaire de fournir une justification avec documentation à l'appui.

Remise des travaux

Qualité du français et du format de présentation des textes

Une attention particulière devra être accordée à la qualité de la langue écrite dans toutes les évaluations afin d'assurer la clarté du texte (orthographe, syntaxe, ponctuation, grammaire).

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre *d'Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de **l'Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer l'enseignante au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

Barème de conversion (Faculté des sciences humaines)

A+	93 ou plus	B+	83 ou plus	C+	73 ou plus	D+	63 ou plus
A	90 ou plus	B	80 ou plus	C	70 ou plus	D	60 ou plus
A-	87 ou plus	B-	77 ou plus	C-	67 ou plus	E	moins que 59,5

Séance	Sujets
1 11 janv	Introduction
2 18 janv	Concepts et notions en jeu
3 25 janv	Émergence légale et médicale de l'homosexualité (XIXe, début XXe)
4 1 ^{er} fév	Étudier l'homosexualité au 20e siècle
5 8 février	Soupe alphabet Conférence de la coalition des familles LGBT
6 15 fév	Contrôle social : Répression/Régulation
7 22 fév	Communautés lesbiennes et gaies : pluralité et clivages
8	Semaine de lecture
9 8 mars	Émergence du mouvement Queer
10 15 mars	Transgenrisme/Bisexualité/Intersexualité
11 22 mars	Homophobie en milieu scolaire
12 29 mars	Familles homo et transparentalité – Conférence de la coalition des familles LGBT
13 5 avril	Explications biologiques et psychanalytiques
14 12 avril	Vieillessement Conférence du GRIS-Montréal (Marie Houzeau)
15 19 avril	Révision et synthèse

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

la substitution de personnes;

l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;

la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;

l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;

la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;

l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;

l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;

la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;

la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

<http://r18.uqam.ca>

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>